

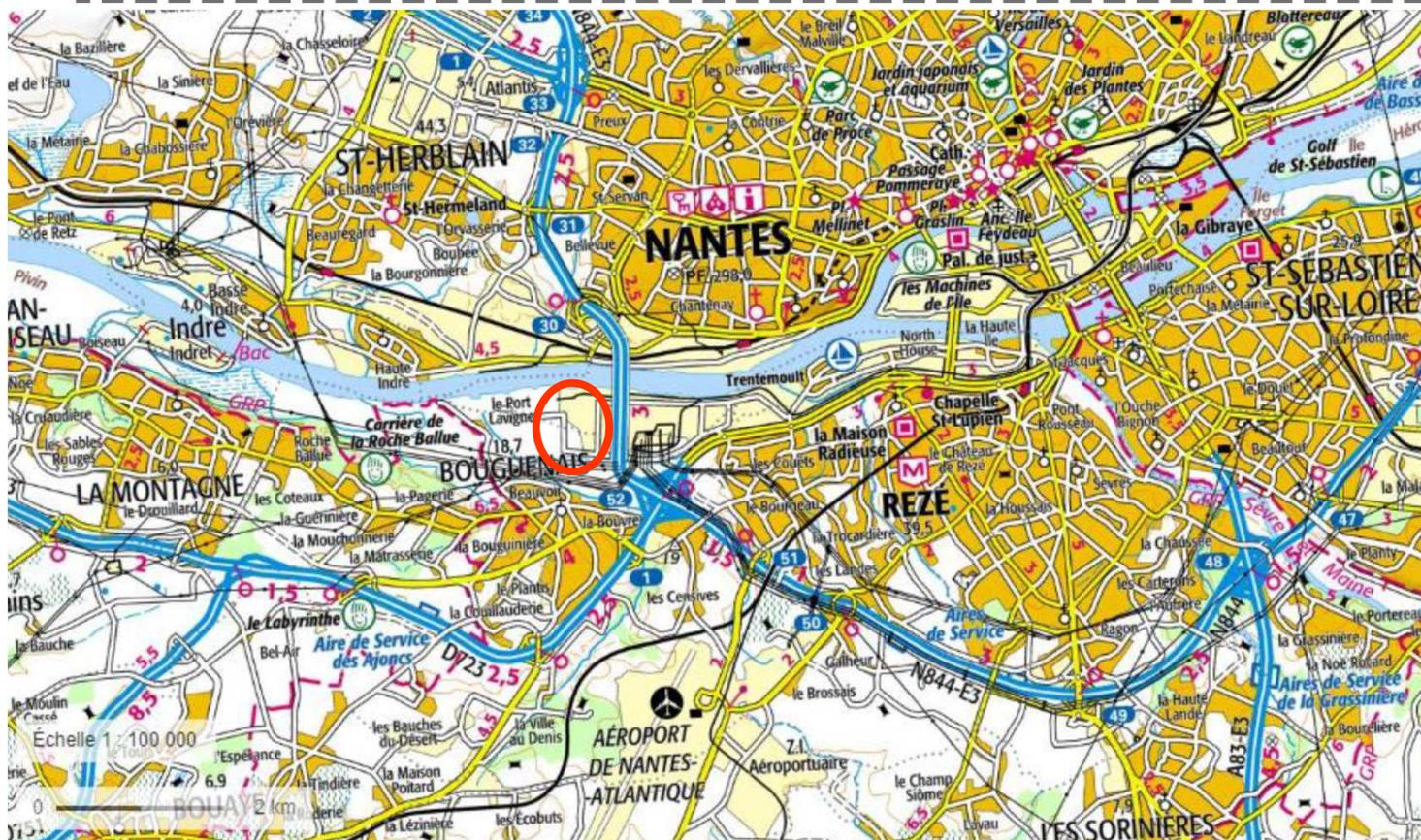
ECOPOLE

AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE ICPE Nantes

Prestataire : bureau d'études techniques SCE

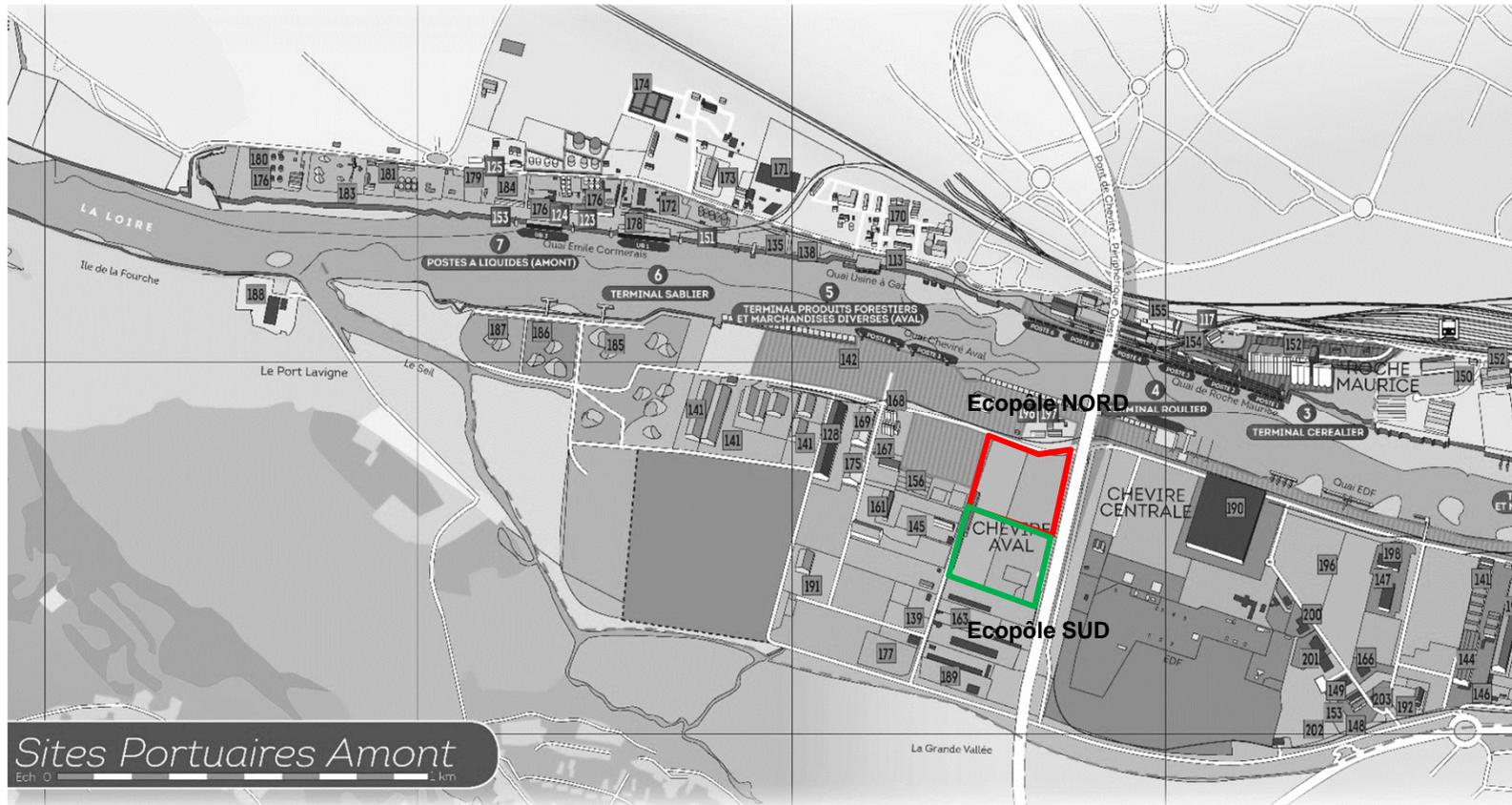
Conseil Municipal
12 décembre 2019

Situation de l'activité



- Située sur la commune de Nantes dans la ZI de Cheviré, à proximité du pont, en bordure de quai de Loire, dans le périmètre du Grand Port Nantes Saint Nazaire
- Habitations les plus proches :
 - au nord, à 500 mètres de la limite nord de l'emprise, le quartier Roche-Maurice sur la commune de Nantes ;
 - au sud, à plus de 900 mètres de la limite sud de l'emprise, les premières habitations du Côtéau de la Bouvre, commune de Bouguenais.
- 2 plateformes indépendantes, complémentaires et contiguës en zone Ei du PLUm, total de 8 ha, sur parcelle IY 116 qui a une contenance totale de 26,56 ha.

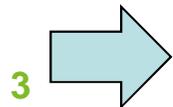
L'activité



Maîtres d'ouvrage par plateforme :

Plateforme Nord : création d'une société commune Suez Minerals et Charier CM

Plateforme Sud : société Suez RV



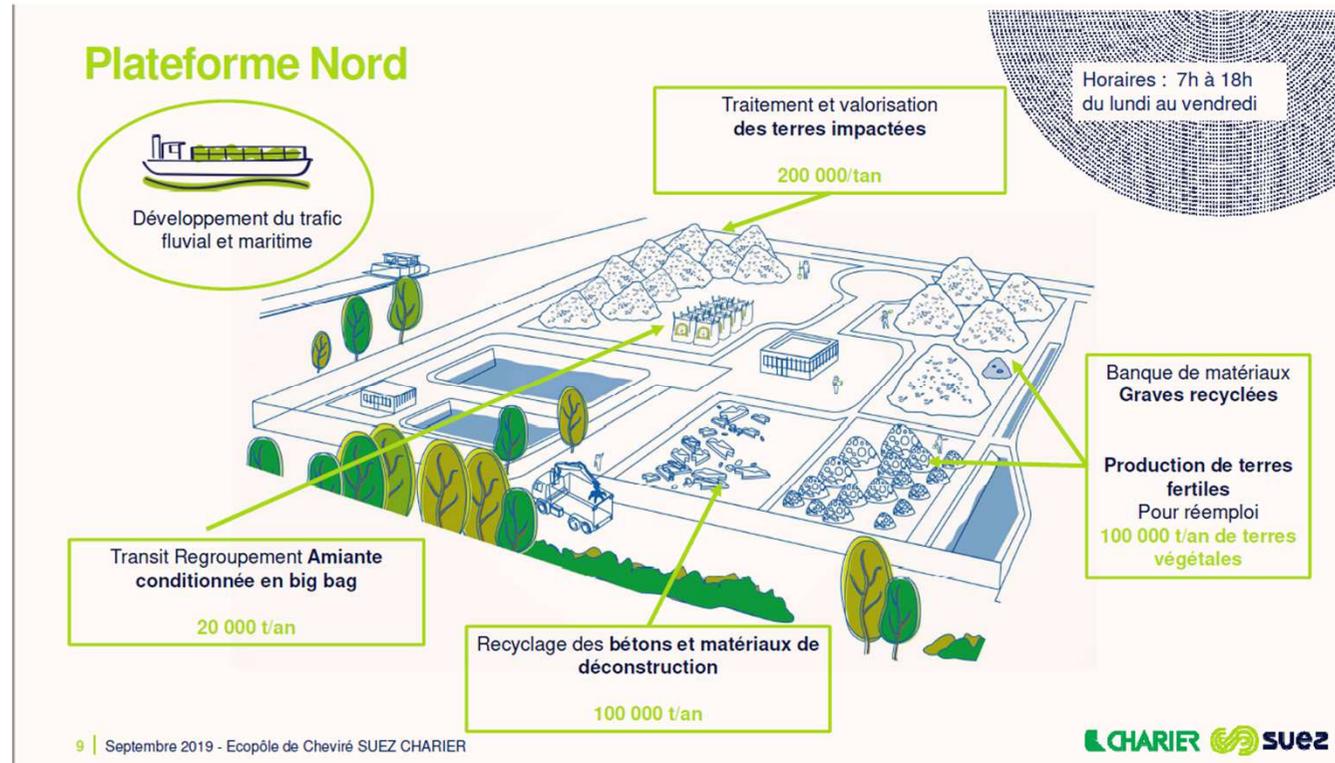
Deux dossiers d'autorisation environnementale, un pour chaque plateforme



L'activité au Nord

- Traitement de terres polluées dangereuses et non dangereuses et valorisation
- Production de terres fertiles
- Recyclage (concassage) de béton et matériaux de BTP
- Banque de matériaux recyclés
- Regroupement et transit d'amiante en Big Bag

→ Transport fluvial



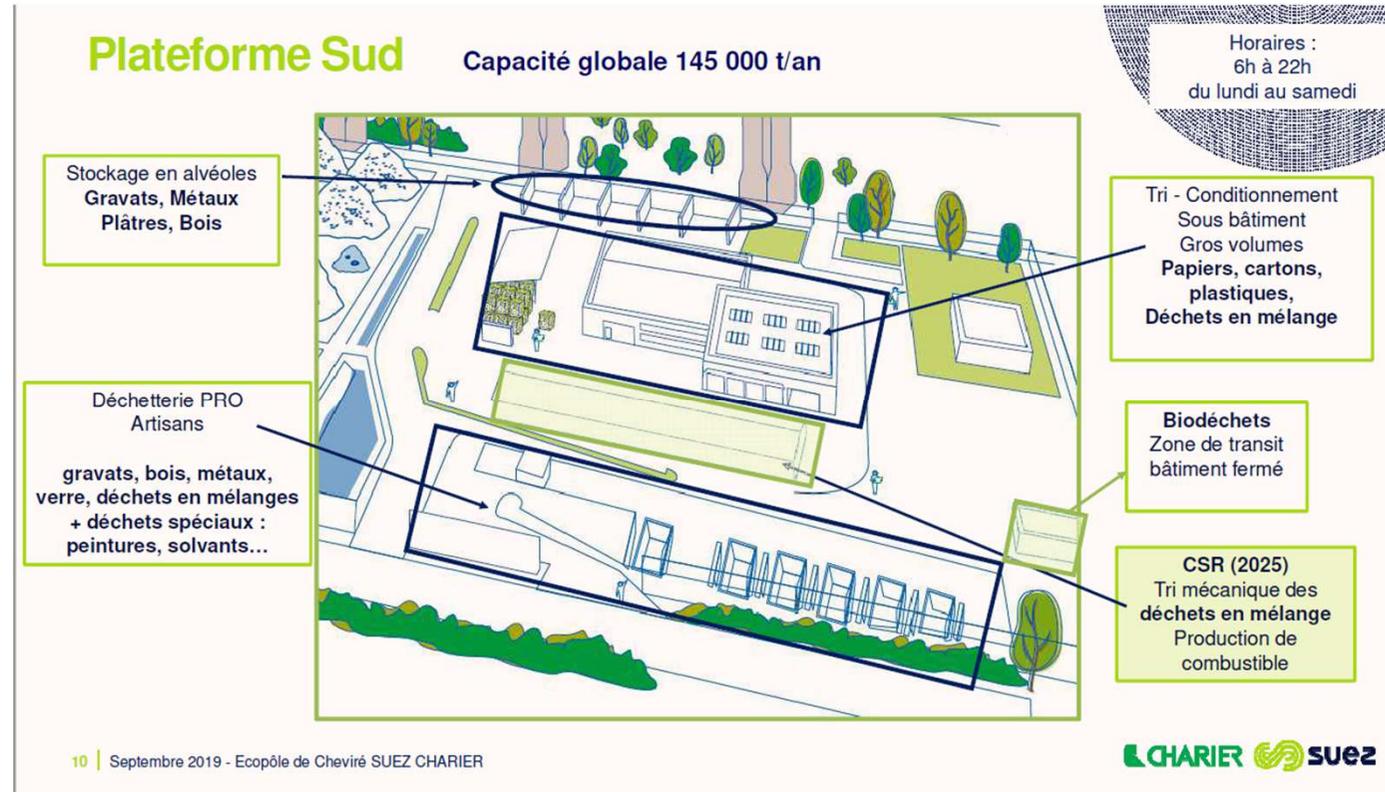
Objectifs de transit fluvial , 0 tonnes en 2022-2024 ; 15 000 t/an en 2025-2030 et 2036 et au-delà : 30 000 t/an
→ Soit 11 PL évités par jour en entrée et sortie



L'activité au Sud

- Déchetterie professionnelle
- Regroupement et tri papiers, cartons, plastiques, mélanges
- Mise en balle déchets, broyage papiers, transit déchets
- Stockage matériaux en alvéoles : gravats, métaux, plâtres, bois
- Tri et préparation pour combustibles solides de récupération
- Stockage biodéchets avant transit

5





DOSSIER

Plateforme NORD

Synthèse des informations



- Les travaux prévus dans le cadre de l'Autorisation environnementale unique ou « **Tranche 2** » consistent à étendre la plateforme conçue et aménagée lors de la « **Déclaration ICPE** » ou « **Tranche 1** » (2018) pour passer de 2 ha à 4 ha au total.
- Cette extension permettra de prendre en charge et traiter sur la plateforme les terres et matériaux potentiellement impactés, et le transit-regroupement sans traitement des déchets d'amiante conditionnés.
- **Régime ICPE pour la phase 2 :**
 - Autorisation pour 7 rubriques
 - Enregistrement pour 3 rubriques
 - Déclaration pour 1 rubrique
 - Soumis à Directive européenne IED pour rubriques n°3510, 3532 et 3550 (émissions industrielles, depuis 2010, qui implique remise en l'état du site, **situation par rapport aux meilleures techniques disponibles**, etc.)



Plate-forme Nord : Trafic induit

- Le transport fluvial permettra une diminution de 11 PL/jour (sur des centaines de PL sur les voies d'accès à ce secteur par jour)
- L'exploitation de la plateforme nord amènera à une augmentation non négligeable du trafic sur les voies de desserte du site :

Voie	2031 + PFN - report modal			Croissance (%) par référence à 2012		
	TV (vej/j)	VL-VUL	PL	delta TV	delta VL	delta PL
Ile Pointière	1394	762	632	21,2	11,1	36,1
Ile Boty 2B (Fourrière/ Moutons)	1591	1217	374	9,8	9,8	10
Ile aux moutons	1142	653	489	23,9	11,2	46
Ile Sainte Hélène 1 (Schoelcher/ Moutons)	1072	561	511	24,9	11,5	43,9
Impasse de la fourrière	0	0	0	0	0	0

- Pas de saturation cependant prévue y compris sur le rond point de la Chabossière
- En 2031, l'étude d'impact prévoit une diminution de tous les polluants (par rapport à 2018), sauf les poussières, mais dans le respect des valeurs réglementaires.
- Cela est dû à l'augmentation du nombre de PL pour les poussières et à l'amélioration des performances des véhicules d'ici 2031





Plate-forme Nord : éléments environnementaux

- Risques technologiques : Servitude canalisation de gaz rue de l'île Botty : impact faible, pas de conflit possible
- Risque inondation : PT Nord située à 150 m au sud de la Loire, aléa faible de hauteur de submersion < 1 m (AZI vallée de la Loire) ; rejet à débit limité des eaux de plateforme collectées dans le réseau puis dans la Loire. Le projet imperméabilise le secteur de manière très importante : veiller à conserver une proportion de pleine terre si cela est possible

Etat environnemental actuel :

- Sol et sous sol non dégradés
- Eaux souterraines impactées par des HAP (hydrocarbures)
- Eau de la Loire : qualité non satisfaisante en 2016
- Air : non dégradé, attention cependant au taux de poussières





Plate-forme Nord : Eléments principaux de l'étude d'impact

Phase travaux

- **Biodiversité** : impact fort sur les reptiles (lézard) et modéré sur lapin de garenne. Mesures compensatoires (MC) : adaptation des travaux et évitement du fossé où se trouvent les lézards
- **Risques de pollution du sol et du sous sol existent** mais : dispositions pour éviter les pollutions
- **Risque de pollution des eaux superficielles et souterraines** : protection sera mise en place + surveillance
- **Flore** : impact modéré sur l'espèce exotique Buddleia
- **Sur la gestion des déchets inertes et non dangereux** : impact modéré, gestion sera optimisée en vue d'un impact faible





Plate-forme Nord : Eléments principaux de l'étude d'impact

Phase exploitation

- **Impact sur le climat, chaleur** : pas d'impact
- **Emissions de GES** : impact faible (camions, chauffage des locaux,...),
- **Qualité de l'air** : limitation des poussières par brumisation, lavage des engins. pas d'impact lié à l'activité de la biopile car les gaz issus de la biopile seront filtrés dans une cheminée de 5m minimum
- **Amiante** : pas d'intervention sur les déchets amiantés sur site : donc pas de risque de dispersion de fibre d'amiante (uniquement regroupement et transit de big bag)
- **Eaux superficielles et souterraines** : impact négatif fort possible (imperméabilisation du site + pollutions chroniques et accidentelles) **mais MC** : réduction des impacts par collecte / traitement des eaux de ruissèlement (pente pour drainer et canalisation, rétention en bassin) + contrôle
- **Sol / sous sol** : risque minime : plateforme de traitement étanche
- **Bruit** : impact modéré en limite nord qui nécessitera un aménagement anti-bruit ; en revanche, pas d'impact sur les zones d'habitat les plus proches à savoir quartier Roche-Maurice à Nantes et Côteau de la Bouvre à Bouguenais) (merlon ou écran)
- **Odeurs** : impact modéré (présence de xylène dans les terres)





Plate-forme Nord : Etude de dangers

Potentiel de danger : stockage de 400 m² de big bag contenant de l'amiante. Lié au conditionnement (emballage) car l'amiante est incombustible

- Aucun produit gazeux utilisé sur le site
- Pas de risque lié au stockage car en extérieur et temporaire ; biopile non susceptible d'effondrement
- Risque lié à l'écoulement du biopile : composés organiques, hydrocarbures et métaux mais géomembrane étanche
- Carburant : seulement une cuve de 1,5 m³ dans un container maritime : pas de risque à ce niveau

Conclusion sur le potentiel retenu : incendie reste confiné dans les limites du site (hypothèse majorée d'incendie de 150 Big Bag) ; pas d'effet domino

« fort peu probable que les fumées **des emballages** d'amiante soient à même d'induire une altération de la santé des riverains, ou une gêne pour les usagers du périphérique »





DOSSIER

Plateforme SUD

Synthèse des informations





Plate-forme Sud : motivation de la demande d'autorisation environnementale

- Le 05/12/2018 : déclaration ICPE pour exploiter la tranche 1 de la plateforme sud, soit la déchetterie pour les artisans du BTP
- Tranches 2 et 3 pour le reste du site nécessitent des Autorisations environnementales.
- Tranche 2 : exploitation prévue pour 2020
- Tranche 3 = activité de tri processée de déchets d'activités économiques et production de combustibles solides de récupération (CSR) sous hangar, pour valorisation énergétique hors site. Exploitation prévue en 2025
- Régime ICPE pour la plateforme sud :
 - Autorisation pour 3 rubriques
 - Enregistrement pour 3 rubriques
 - Déclaration pour 1 rubrique
 - Soumis à Directive européenne IED pour rubriques n° 3532 (émissions industrielles, depuis 2010, qui implique remise en l'état du site, **situation par rapport aux meilleures techniques disponibles**, etc.)



Plate-forme Sud : Trafic induit

- L'exploitation de la plateforme sud amènera à une augmentation significative du trafic sur les voies de desserte du site :

Voie	2031 + PFS			Croissance (%) par référence à 2012		
	TV (vej/j)	VL-VUL	PL	delta TV	delta VL	delta PL
Ile Pointière	1909	1090	819	65,9	58,9	76,1
Ile Boty 2B (Fourrière/ Moutons)	1631	1257	374	12,6	13,4	10
Ile aux moutons	1657	981	676	79,7	67,1	101,8
Ile Sainte Hélène 1 (Schoelcher/ Moutons)	1587	889	698	85	76,7	96,6
Impasse de la fourrière	40	40	0	NS	NS	NS

- Pas de saturation cependant prévue y compris sur le rond point de la Chabossière
- En 2031, l'étude d'impact prévoit une diminutions de tous les polluants (par rapport à 2018), sauf poussières, mais dans le respect des valeurs règlementaires (Y.C en cumulé avec plateforme Nord). Cela est dû à l'augmentation du nombre de PL pour les poussières et à l'amélioration des performances des véhicules d'ici 2031





Plate-forme Sud : Eléments principaux de l'étude d'impact

Phase travaux

- **Biodiversité** : impact fort sur les reptiles (lézard). Mesures compensatoires (MC): adaptation des travaux et évitement du fossé où se trouvent les lézards
- **Risques de pollution du sol et du sous sol existent** mais : dispositions pour éviter les pollutions
- **Risque de pollution des eaux superficielles et souterraines** : protection sera mise en place + surveillance
- **Flore** : impact modéré sur l'espèce exotique Buddleia
- **Sur la gestion des déchets inertes et non dangereux** : impact modéré, gestion sera optimisée en vue d'un impact faible





Plate-forme Sud : Eléments principaux de l'étude d'impact

Phase exploitation

- **Impact sur le climat, chaleur** : pas d'impact
- **Emissions de GES** : impact faible (camions, chauffage des locaux,...),
- **Qualité de l'air** : Les activités Process Tri-Valorisation des DAE et matières valorisables et Process Tri-Broyage des DAE pour production de CSR sont réalisées à l'intérieur de hangars. Les machines pouvant être à l'origine d'émissions de poussières sont équipées d'un système d'aspiration des poussières, puis d'une filtration via des filtres à manches.
- **Eaux superficielles et souterraines** : impact négatif fort possible (imperméabilisation du site + pollutions chroniques et accidentelles) **mais MC** : réduction des impacts par collecte, traitement au besoin, et rejet dans le réseau EP du port vers la Loire + contrôle
- **Sol / sous sol** : risque minime : étanchéité
- **Bruit** : respect des réglementations nocturnes et diurnes, pas d'incidence sur les habitations
- **Odeurs** : impact modéré : biodéchets mais seront stockés à l'intérieur d'un bâtiment pour 2 jours maximum





Plate-forme Nord : Etude de dangers

- Potentiels de dangers :

- Incendies des bennes de déchets combustibles
- Incendie des stocks en vrac et en grande alvéole de déchets combustibles
- Incendies des balles de plastiques et papier en extérieur

+ lié au process: départ de feu accidentel lors des process de découpe de métaux, compactage, tri, broyage.

→ Aucun scénario d'incendie n'aurait des effets thermiques qui dépasseraient les limites du site

→ Mais : l'incendie généralisé du stock de Combustibles solides de récupération (CSR) a des effets domino sur le bâtiment de process CSR et la citerne incendie. Cependant, stocks dans bâtiment CSR très faibles et citerne incendie sera déplacée

→ Toxicité de l'air en cas d'incendie : faible

« Aucun des 7 phénomènes dangereux n'est susceptible de donner lieu à un accident majeur. Leur gravité vis-à-vis de l'environnement extérieur et des tiers n'a donc pas été estimée »

Pour les besoins d'eau d'incendie : SDIS recommande de mettre une bache incendie de 120 m³ près du bâtiment administratif





Conclusions du service sur les deux plateformes





Conclusions (suite à lecture des éléments par le service)

- Sur l'augmentation significative du trafic : vérifier la saturation des voies à proximité et du rond point de la Chabossière suite à l'entrée en exploitation du site (et selon les différentes phases du projet) ; Contrôler aussi l'impact sur le trafic en lien avec la ZAC prévue à proximité et les activités présentes et à venir.
- Ruissellement : même si le site imperméabilise très fortement l'emprise du projet, essayer autant que possible de conserver des espaces en pleine terre, pour éviter au plus possible les risques.
- Surveillance accrue des effluents issus du ruissellement des eaux pluviales pour ne pas impacter davantage les eaux de la Loire et application des dispositions d'évitement des pollutions présentées dans les rapports.
- Le traitement de l'amiante devra rester tel que proposé (regroupement en vue de transit), sans manipulation ou traitement de ces déchets afin d'éviter de contaminer l'air par l'amiante. Pour l'air, prévoir des tests réguliers pour voir l'efficacité des dispositifs de rabattage des poussières et les équipements des machines.
- Bruit : engagement à installer un dispositif au nord.
- Incendie : noté que murs coupe-feu sont prévus, suivre les recommandations du SDIS + l'ensemble des éléments synthétisés dans les pièces « présentation non techniques » ,

Le Conseil Municipal est amené à émettre un avis sur cette demande d'autorisation environnementale, plateformes nord et sud de l'Ecopôle.

